

Pour faire suite au bulletin d'information diffusé à la population locale en septembre 2016, Niobec souhaite faire le point sur les activités en cours et à venir dans le cadre de son projet d'agrandissement du complexe des parcs à résidus. Afin d'assurer la pérennité de la minière, les travaux entrepris permettront de supporter les activités de production de ferroniobium pour de nombreuses années. C'est au printemps 2018 que l'ouvrage actuellement en construction, le parc à résidus n° 3, sera mis en opération pour prendre la relève du parc à résidus n° 2 dont la durée de vie utile aura été atteinte. Par ailleurs, le projet comprend entre autres un plan de compensation afin de contrebalancer l'impact des travaux sur les milieux humides ainsi que sur les cours d'eaux affectés par le projet. Ce plan est présenté dans cette nouvelle édition du bulletin tout comme les informations utiles à connaître concernant l'agrandissement du complexe des parcs à résidus.

Agrandissement du Complexe des parcs à résidus

Contexte

En 2016, le projet d'agrandissement du Complexe des parcs à résidus débutait avec sa première phase, représentant 40 % des travaux à réaliser. Cette phase comprenait la construction de la digue sud et une portion de la digue est du futur parc, ainsi que des canalisations d'amenée.

Pour la deuxième et dernière phase du projet qui se déroule actuellement, plusieurs réalisations ont été planifiées au calendrier :

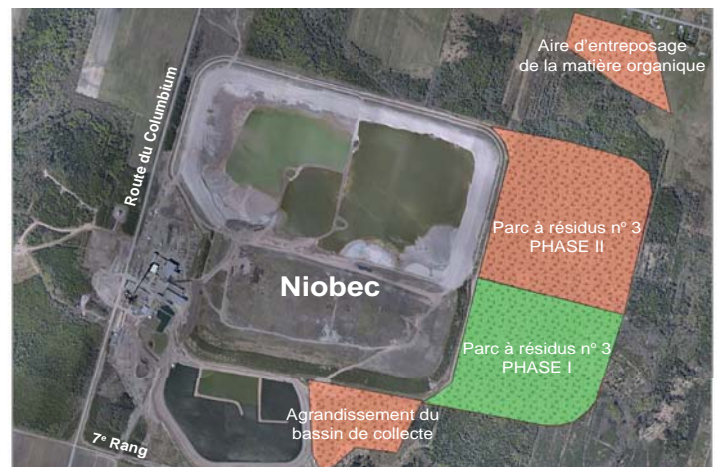
- Construction des digues nord et est du futur parc ;
- Agrandissement du bassin de collecte ;
- Réalisation du plan de compensation.

Déroulement des travaux

Dans la poursuite de la phase 1, et suite à un rigoureux processus d'appel d'offres, Niobec a confié les travaux de la Phase 2 du projet d'agrandissement du Complexe des parcs à résidus à la société « Les constructions J.R. Savard » une entreprise locale qui possède déjà de l'expérience dans le secteur minier. Les travaux sont quant à eux supervisés par la firme SNC-Lavalin.

Dérangements associés aux travaux

Des répercussions sont à prévoir sur la circulation en raison de l'augmentation du camionnage lors des travaux. Deux artères seront principalement touchées par cette affluence : la route de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard Martel. Néanmoins, une signalisation adéquate sera installée afin de gérer le volume du trafic et ainsi faciliter les déplacements locaux en toute sécurité.



Agrandissement du parc à résidus

Durant la période de construction, l'entrepreneur responsable des travaux sera tenu de respecter les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant les niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel. De plus, des mesures d'atténuation des nuisances seront mises en place, notamment afin de réduire la quantité de poussière générée par les travaux de construction et le camionnage dans certains secteurs limitrophes au site minier.

La mine Niobec et ses entrepreneurs auront recours aux meilleures pratiques afin de minimiser les dérangements ou inconvénients qui pourraient être occasionnés par les travaux d'agrandissement de son Complexe des parcs à résidus. Elle invite la population à lui faire parvenir ses questions ou commentaires par téléphone ou par courriel.

**Un évènement porte ouverte sera organisé
mercredi le 27 septembre 2017 de 17 h à 20 h
au 3521, boul. Martel, suite 100.
Venez nous rencontrer !**

Réalisation du plan de compensation

Niobec avec le support de la firme WSP a élaboré un plan de compensation afin de contrebalancer la réalisation d'un projet affectant un milieu humide. Le projet proposé comporte trois volets soit un de conservation, un d'aménagement faunique et un d'amélioration des bandes riveraines. Le projet de compensation a été accepté par le MDDELCC et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Volet 1 : bandes riveraines

Le projet d'amélioration et de végétalisation des bandes riveraines annoncé en 2016 connaît un franc succès avec la participation de plus de 90 riverains habitant dans la municipalité de Saint-Honoré (lacs : Docteur, Mon repos, Joly, Caribou et Ruisseau Chaud) et de Saint-David-de-Falardeau (lacs : Sébastien, Brochet, des Cèdres, Munger, Durand et Gamelin). Niobec, en partenariat avec l'Organisme de bassin versant du Saguenay (OBV Saguenay), Eurêko! et les municipalités participantes, projette de planter plus de 4 300 arbres et arbustes aux abords des cours d'eau de ces municipalités. Cette initiative permettra à la fois l'embellissement des rives et l'augmentation de la valeur écologique des plans d'eau concernés.



Aménagement des bandes riveraines : avant et après

Volet 2 : conservation de terres humides

En ce qui concerne le volet de conservation, Niobec a signé une servitude de conservation volontaire de 121 ha, en terres privées, sur le territoire de la municipalité de Saint-Honoré. Cette servitude vise la conservation de cet espace naturel d'exception et de haute valeur écologique pour le secteur à perpétuité en le protégeant de toutes activités anthropiques.

Volet 3 : aménagements fauniques

Quant aux aménagements fauniques projetés, ils se concentreront plus particulièrement autour de deux cours d'eau, le ruisseau Hood et le ruisseau Chaud, situés sur le territoire de la Ville de Saint-Honoré afin de consolider l'habitat d'espèces sportives dans ces milieux. L'aménagement de zones de fraie, de seuils, de petits bassins et l'amélioration d'infrastructures déjà en place vise l'amélioration de la circulation et de la reproduction de plusieurs espèces de poissons.



Aménagement des bandes riveraines

En conclusion de ce bulletin d'information, il est à noter que les activités de construction liées à la réalisation du parc à résidus n° 3 s'échelonneront jusqu'au début du mois de décembre 2017. Selon la planification des travaux, il y aura une augmentation significative de la circulation routière locale durant les mois de septembre et octobre en raison de l'importation de matériaux granulaires nécessaire aux ouvrages sur le chantier. L'agrandissement du complexe des parcs à résidus est pour Niobec un projet essentiel afin d'assurer le développement de l'entreprise et la continuation à long terme de ses activités.

Par téléphone : **418-673-4694 poste 4578**

Par courriel : **info@niobec.com**



UNE COMPAGNIE DE MAGRS RESOURCES

